

CHAUFFAGE COLLECTIF · PERFORMANCE + FINANCEMENT

Remplacez la chaudière collective. Passez à la pompe à chaleur.

Une solution air/eau pour décarboner le chauffage de votre immeuble, avec une prime CEE calculée par logement et un accompagnement de bout en bout.

DURÉE DE VIE**22 ans**

Durée de vie conventionnelle retenue par la fiche.

PUISSANCE**≤ 400 kW**

Puissance thermique nominale de chaque pompe à chaleur.

COUP DE POUCE**× 3 prime**

En remplacement d'une chaudière gaz, fioul ou charbon.

Étude technique + estimation CEE pour votre immeuble

Un interlocuteur unique pour le syndic et le conseil syndical : faisabilité, dimensionnement, vote, chantier et dossier.

 **Parler de votre projet**

Synthèse commerciale — fiche BAR-TH-179 vA75-1 en vigueur depuis le 01/01/2026.

Une rénovation énergétique pensée pour l'habitat collectif

Une ou plusieurs pompes à chaleur air/eau remplacent la chaudière collective gaz ou fioul et alimentent le réseau de chauffage existant de l'immeuble.



La PAC peut assurer **le chauffage seul**, ou **le chauffage et l'eau chaude sanitaire** de l'immeuble.

— CE QUE LA COPROPRIÉTÉ Y GAGNE

01

Sortir des énergies fossiles

Le chauffage collectif repose sur une énergie renouvelable : l'air extérieur.

02

Une chaufferie modernisée

Une installation dimensionnée selon les déperditions de l'immeuble et ses émetteurs.

03

Un projet simple à porter

EnergieSURE accompagne le syndic et le conseil syndical, de l'étude au vote et au dossier.

— ÉLIGIBILITÉ

Votre immeuble entre-t-il dans le cadre BAR-TH-179 ?

- ✓ Bâtiment résidentiel collectif existant depuis plus de 2 ans
- ✓ PAC air/eau ≤ 400 kW pour le chauffage, ou chauffage + ECS
- ✓ Etas ≥ 111 % (moyenne / haute température) ou ≥ 126 % (basse température)
- ✓ Installation par un professionnel qualifié (RGE)
- ✓ Note de dimensionnement remise au maître d'ouvrage
- ✓ Opérations engagées jusqu'au 31/12/2030

⚠ **À noter :** une PAC utilisée uniquement pour l'eau chaude sanitaire n'est pas éligible à cette fiche.

Une prime calculée logement par logement

Le volume de CEE s'exprime en kWh cumac : un montant par appartement, multiplié par le nombre d'appartements chauffés par la PAC, puis par le facteur R.



ZONE CLIMATIQUE

H1 / H2 / H3

Les zones les plus froides sont davantage valorisées.



PERFORMANCE

Classe d'Etas

Cinq classes, de 111 % à plus de 190 %.



USAGE

Chauffage ± ECS

La production d'eau chaude sanitaire augmente le forfait.



LOGEMENTS

Nombre d'appartements

Le forfait s'applique à chaque appartement desservi.

REPÈRES TECHNIQUES

Basse température

Etas ≥ 126 %

Règlement UE n° 813/2013

Etas ≥ 111 %

Moyenne / haute température

Chaque PAC

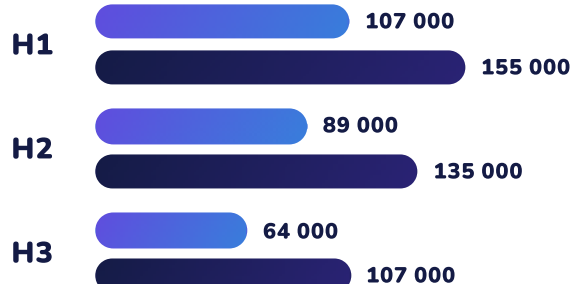
≤ 400 kW

Puissance thermique nominale

Durée de vie conventionnelle

22 ans

MONTANT PAR APPARTEMENT · ETAS 126 À 150 %



■ Chauffage ■ Chauffage + ECS

en kWh cumac par appartement

COUP DE POUCE

× 3

Si la PAC remplace une chaudière gaz, fioul ou charbon.

EXEMPLE INDICATIF

40 logements · zone H1 · chauffage

Etas 126–150 %

107 000 kWh cumac × 40 logements = 4 280 000

Avec Coup de pouce × 3

12 840 000 kWh cumac

Hypothèses : Etas 126 à 150 %, facteur R = 1, chaudière fossile remplacée. Illustration non contractuelle.

LE FACTEUR R

Si la PAC représente moins de 40 % de la puissance utile de la chaufferie après travaux, le montant est pondéré par ce rapport. Sinon, R = 1.

$$R = P_{PAC} / P_{chaufferie}$$



La prime exacte est chiffrée projet par projet. Le montant financier dépend du prix de valorisation du kWh cumac et des conditions du Coup de pouce en vigueur au moment de l'engagement.

Un seul interlocuteur, de l'étude au vote et au dossier

01

Étude & visite technique

Relevés en chaufferie, faisabilité et vérification de l'éligibilité.

02

Dimensionnement & chiffrage

Note de dimensionnement, solution technique et estimation de la prime CEE.

03

Accompagnement du vote

Éléments clairs pour le conseil syndical et l'assemblée générale.

04

Travaux & dossier CEE

Pilotage de l'installation, constitution des preuves et suivi jusqu'à la finalisation.

— POURQUOI ENERGIESURE

Une approche projet, pas seulement un équipement.

- ✓ Un interlocuteur unique pour le syndic
- ✓ Prime CEE estimée et sécurisée avant signature
- ✓ Accompagnement administratif et financier
- ✓ Pilotage technique du chantier

Votre immeuble mérite une étude, pas une estimation à l'aveugle.

Faites valider la faisabilité et le montant de CEE avant le vote en assemblée générale.



📞 01 84 16 55 25

🌐 energiesure.fr

✉ administratif@energiesure.fr

📍 266 avenue Daumesnil, 75012 Paris



Scannez
pour découvrir
EnergieSURE

NOS PARTENAIRES MATÉRIELS